

Comment remplir votre constat amiable ?

5
S'il y a des témoins, inscrivez leurs noms et adresses. Précisez s'ils sont transportés ou pas.

6 | 7 | 8
Vérifiez que l'autre conducteur a lui aussi complété lisiblement ces 3 rubriques.

10
Soyez précis en indiquant par une croix l'emplacement exact du choc.

11
En l'absence de dégâts apparents, exprimez des réserves (ex. : sous réserve d'expertise).

2 Précisez le lieu (en agglomération ou hors agglomération, parking, nom de la rue...).

6 Précisez le souscripteur du contrat d'assurance.

13 Faites soigneusement le croquis et signalez notamment la direction des véhicules, la signalisation au sol et l'ordre des chocs si plusieurs véhicules sont impliqués.

15 Après relecture, le constat doit être signé par les deux conducteurs. Ne signez pas le constat avant que l'autre conducteur ne l'ait lui-même entièrement complété.

14 Mentionnez ici ce qui vous semble indispensable et qui n'a pu être évoqué ailleurs (désaccord avec l'autre conducteur, projection de votre véhicule sur un autre...).



SEAT Assistance. Partez l'esprit léger, on vous suit partout.



Volkswagen Group France, SA au capital de 198 502 510 €, 11 avenue de Boursonne - 02600 Villers-Cotterêts, RCS SOISSONS 832 277 370.



Édition : mars 2020. Réf. : MSSEAT1215.

Votre assureur ne peut vous imposer le réparateur de son choix.
Vous êtes libre de choisir votre Point Service SEAT.



L'assistance SEAT

Avec SEAT Assistance, vous bénéficiez d'une assistance 24h/24, 7j/7 sans aucun frais en France métropolitaine et dans 35 pays d'Europe en cas de panne ou d'accident⁽¹⁾. Composez le **0 800 007 207** ou le **00 33 472 171 237** depuis l'étranger et vous serez **dépanné ou remorqué gratuitement**.

Vos services en cas de panne⁽²⁾

- Une assistance jusqu'à 2 ans pour tous les véhicules de la gamme et jusqu'à 5 ans pour Alhambra à partir du millésime 2011. Pour les véhicules disposant d'une extension garantie constructeur, l'assistance se prolonge d'autant.
- Un dépannage sur place ou un remorquage gratuit.
- Une solution de mobilité ou d'hébergement.

Vos services en cas de crevaison⁽¹⁾

- Une assistance jusqu'à 2 ans pour tous les véhicules de la gamme. Pour les véhicules disposant d'une extension garantie constructeur, l'assistance se prolonge d'autant.
- Un dépannage sur place ou un remorquage gratuit.

SEAT Assistance
Crevasion - Panne - Accident

0 800 007 207 Service & appel gratuits

Depuis l'étranger
00 33 472 171 237

Vos services en cas d'accident⁽¹⁾

- Une assistance accident pour tous les véhicules de la gamme de 0 à 7 ans inclus à la date de l'accident à compter de la première date de mise en circulation en France métropolitaine, Andorre et Monaco.
- La mise en relation ou la prise de rendez-vous dans les meilleurs délais avec le **Point Service SEAT** le plus proche, si le véhicule est roulant.
- Un remorquage gratuit en cas d'immobilisation.
- La proposition d'une solution de mobilité par le **Point Service SEAT**.



[1] Prestations Assistance Accident valables en France métropolitaine, Andorre et Monaco uniquement. [2] Toutes les prestations d'assistance sont subordonnées à l'accord express et préalable de SEAT Assistance, seule habilitée à cet effet. Retrouvez l'ensemble des conditions et modalités de SEAT Assistance sur seat.fr, rubrique Après-vente > Services > Assistance et garantie, ou renseignez-vous auprès du centre de contact client au 09 69 36 83 53 (numéro Cristal, non surtaxé) qui pourra vous envoyer les conditions générales sur simple demande.



Comment bénéficier gratuitement de ces services en cas de panne ou d'accident ?

En cas de panne et de crevaison :

Pour tous les véhicules SEAT achetés neufs.

La durée de l'assistance est limitée à 2 ans pour les véhicules de la gamme (hors Alhambra en cas de panne). Pour les véhicules disposant d'une extension garantie constructeur, l'assistance se prolonge d'autant.

Pendant la période de garantie, pour bénéficier du droit à l'assistance, il suffit

de respecter le plan d'entretien défini par le constructeur.

Pour les modèles Alhambra.

la durée de l'assistance en cas de panne est limitée à 5 ans.

Pour bénéficier du droit à l'assistance, il suffit de respecter le Plan d'Entretien défini par le constructeur. Au-delà de la période de garantie constructeur, il est

nécessaire qu'un service entretien soit réalisé dans le réseau de Points Service SEAT tous les vingt-quatre (24) mois ou 30 000 km au premier des deux termes atteints.

En cas d'accident :

La durée de l'assistance est limitée jusqu'à la 7^e année incluse à partir de la date de mise en circulation.

SEAT, c'est aussi :

La garantie

Chez SEAT, tous nos produits sont fabriqués avec une qualité optimale. C'est pourquoi nous garantissons tous nos véhicules neufs :

- 2 ans** pièces et main-d'œuvre,
- 3 ans** pour la peinture,
- 12 ans** contre la corrosion.

Le saviez-vous ?

Tous les acheteurs successifs peuvent bénéficier de SEAT Assistance.